

Cher(s) parent(s),

Vous avez été sollicité(s) par l'enseignant de votre enfant ou le directeur de votre école pour que l'Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS) intervienne au bénéfice de votre enfant.

Vous trouverez ici quelques informations utiles en complément de notre formulaire d'autorisation parentale.

En vous remerciant de votre collaboration.

L'équipe de l'EMAS

**EMAS**  
**Pôle enfance APREH**

64 Av. de la Corniche Fleurie  
06200 Nice

Secteur  
géographique

Département  
des  
Alpes-Maritimes

En collaboration avec :



Equipe Mobile  
d'Appui médico-social  
pour la Scolarisation

des enfants  
à besoins éducatifs  
particuliers



## Qui sommes nous ?

L'EMAS est rattachée administrativement au Pôle enfance de l'APREH à Nice.

Elle travaille en lien étroit avec les services de l'éducation nationale.

### Notre équipe est composée :

- d'un chef de service,
- de 4 éducateurs spécialisés et/ou éducateurs de jeunes enfants,
- d'un psychologue spécialisé en neuropsychologie

## Pourquoi les enseignants ont-ils fait appel à nous ?

Les enseignants peuvent faire appel à l'EMAS quand ils se posent des questions ou rencontrent des difficultés dans l'accompagnement d'un enfant qui a des besoins particuliers.

Ils peuvent souhaiter des conseils ou un regard de professionnels du secteur médico-social pour les aider à adapter leurs interventions et que la scolarité de votre enfant se passe mieux.

## Allons-nous nous rencontrer ?

L'EMAS a vocation à intervenir auprès des professionnels de l'Éducation Nationale et de la communauté éducative (ATSEM, AESH, Périscolaire).

Nous ne vous contacterons pas directement.

Nous pouvons toutefois être amenés à nous rencontrer lors d'une réunion d'équipe éducative (EE) ou d'une équipe de suivi de scolarisation (ESS) si nous y sommes invités.

## Pourquoi demandons-nous l'autorisation de contacter les partenaires extérieurs ?

Lorsque l'enfant bénéficie d'un suivi à l'extérieur de l'établissement scolaire et que la famille est d'accord, l'EMAS se met en lien avec ces professionnels pour affiner ses propositions d'aménagements en milieu scolaire.

L'équipe de l'EMAS peut ainsi mieux s'adapter à votre enfant et individualiser les propositions.

## Comment intervenons-nous ?

Après un temps d'observation en classe et des échanges avec les professionnels, l'EMAS propose des aménagements et des préconisations adaptés à votre enfant.

Les professionnels de l'EMAS n'interviennent pas directement auprès de votre enfant.

Ils ne remplacent pas une AESH.

Leur intervention est ponctuelle et tournée vers les adultes qui accompagnent votre enfant au quotidien.

L'EMAS ne réalise pas de bilans paramédicaux.

**Bâtir une école** pour TOUS !  
L'équipe MOBILE  
**en faveur de la collaboration école / médico-social**  
Sécuriser  
**les parcours des élèves**